

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



ÎLE DE FRANCE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA CFDT S'OPPOSE À UNE RÉFORME INJUSTE ET INCOMPRÉHENSIBLE !

LE CHÔMAGE N'EST PAS UN CHOIX !

Le gouvernement a décidé de mettre en place à tout prix une réforme de l'assurance chômage, malgré l'opposition claire de l'ensemble des organisations syndicales depuis deux ans. Celle-ci sera applicable au **1^{er} juillet 2021**.

Cette réforme, qui veut inciter les demandeurs d'emploi à reprendre coûte que coûte un emploi en baissant fortement les allocations est **injuste, discriminante et inadaptée dans la période de crise économique et sociale actuelle !**

LA CFDT VOUS INFORME, VOUS ALERTE

- **1 150 000 personnes vont voir leur allocation chômage baisser dès 2021**, soit **plus de 40 %** des demandeurs d'emploi indemnisés.
- **1/3 auront moins de 30 ans !**
- **La perte pourra atteindre jusqu'à - 43 % !**
- La réforme fait peser la plus grande partie des économies budgétaires sur les **salariés en emplois précaires** (CDD et intérim, saisonniers).
- 365 000 demandeurs d'emploi les plus précaires verront leur allocation **baisser en moyenne de 264 euros** par mois, soit une allocation de 621 euros contre 885 euros avant la réforme.

Cette réforme est discriminante !

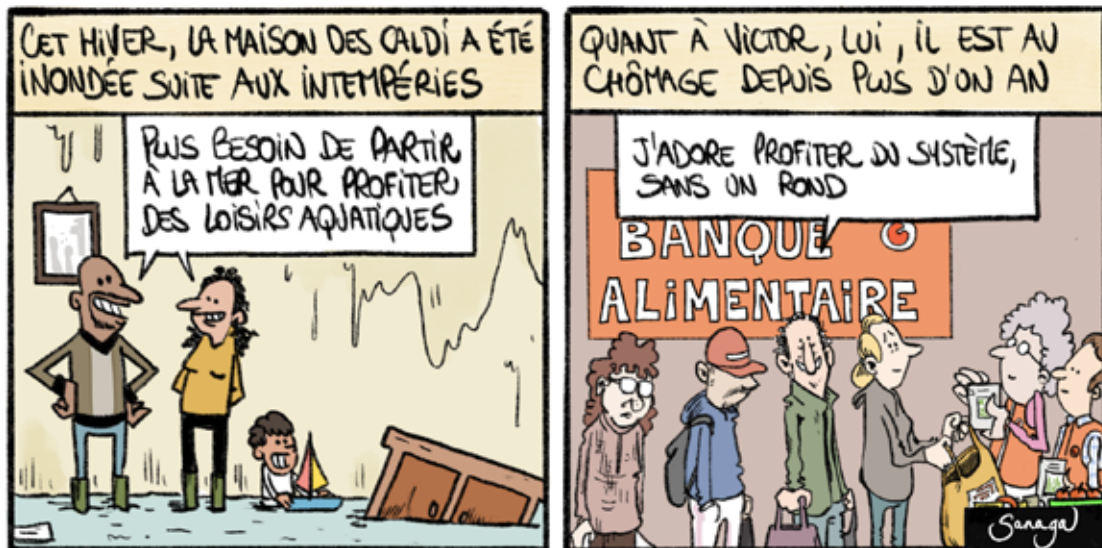
Les personnes en **congé maternité**, en **arrêt maladie**, ou en **activité partielle** vont toucher des allocations plus basses que les personnes ayant connu des périodes d'emploi et de rémunérations identiques.

ile-de-france.cfdt.fr



C'est une discrimination inadmissible !

.../...



Cfdt: AUCUN SALE COUP DE LA VIE N'EST UN CHOIX, LE CHÔMAGE NON PLUS !

Cette réforme est inadaptée dans le contexte de crise !

Crise en 2020 = Baisse des droits en 2021

+ 330 000 demandeurs d'emploi en un an et double peine pour les plus précaires !

Les personnes en contrat précaire (CDD, Intérim) ont été lourdement impactées par la crise et auront plus de difficulté à retrouver un emploi en raison de la baisse d'activité.

La réforme affaiblit aussi, voire supprime, des mécanismes protecteurs, lisibles et incitatifs au retour à l'emploi (droits rechargeables ou cumul emploi-chômage) !

LA CFDT VOUS DÉFEND ET VOUS ACCOMPAGNE

La CFDT a déposé un **recours** en référé devant le Conseil d'État pour obtenir la suspension de cette réforme.

BAISSER LES ALLOCATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI, CE N'EST PAS INCITER À L'EMPLOI MAIS SIMPLEMENT FAIRE DES ÉCONOMIES (2 MILLIARDS PAR AN) !

**LA CFDT,
EN ÎLE-DE-FRANCE,
VOUS ACCOMPAGNE
ET DÉFEND
VOS DROITS.**

**Posez toutes vos
questions et déposez
vos témoignages sur :
chomage@cfdt.fr**

**Retrouvez tous nos
lieux d'accueil sur :
ile-de-france.cfdt.fr
rubrique contacts**